

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

**NOTE INTRODUCTIVE AU RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR
SES ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE**

**PAR L'AMBASSADEUR RAMTANE LAMAMRA
COMMISSAIRE A LA PAIX ET A LA SECURITE**

**À LA 21^{ème} SESSION DE LA CONFERENCE DES CHEFS d'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT DE L'UNION AFRICAINE**

Addis-Abeba, 26 mai 2013

Excellence, Monsieur Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie et Président de l'Union Africaine ;

Excellence, Madame Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union Africaine ;

Excellences Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement ;

Excellences Messieurs les Chefs de délégation ;

Excellences Messieurs les Ministres ;

Excellences, Mesdames et Messieurs ;

J'ai l'honneur d'introduire le rapport sur les activités du Conseil de paix et de sécurité et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique. Ce rapport est soumis en application des dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du CPS.

Je voudrais, de prime abord, réitérer les condoléances de la Commission au peuple, au Président et au Gouvernement de la République du Niger à la suite des attentats terroristes perpétrés il y a quelques jours à Arlit et à Agadez, ainsi que la solidarité de l'UA en ce moment d'épreuve. Un projet de texte vous sera soumis, comme la délégation algérienne l'a proposé hier, pour condamner les attentats terroristes et exprimer la solidarité de l'Afrique avec le Niger.

Cette tragédie qui a frappé le Niger illustre la permanence de la menace terroriste sur le continent, et dans la région du Sahel en particulier. En janvier dernier, le site gazier d'In Amenas, en Algérie, était l'objet d'une attaque terroriste de grande envergure. Dans ce contexte, il est crucial que le continent redouble d'efforts dans la lutte contre le terrorisme. La Commission, ainsi que cela est reflété dans le rapport soumis à votre examen, s'est employée à renforcer la coopération régionale dans le domaine sécuritaire, ainsi qu'en témoigne la réunion ministérielle tenue à Nouakchott, le 17 mars 2013, ainsi

que la réunion des chefs de services de renseignement et de sécurité, qui a eu lieu à Bamako, le 18 avril 2013. La 10^{ème} Conférence du CISSA, tenue à Harare au début de ce mois de Mai, sous le haut patronage de S.E le Président Robert Mugabe, a constitué également un moment important pour le renforcement de la coopération interafricaine contre le terrorisme.

Excellences,

La situation sur le continent a connu nombre d'évolutions au cours des mois écoulés. D'une part, des développements encourageants ont été enregistrés. Au Mali, avec la libération du nord du pays, la priorité porte maintenant sur la sécurisation et la stabilisation de la région, ainsi que sur la préparation des élections qui devront couronner la restauration de l'ordre constitutionnel. Pour l'essentiel, les contingents de la MISMA ont été déployés, et le processus de transition vers une opération onusienne est en cours. En outre, les bailleurs de fonds se sont engagés, lors de la réunion de Bruxelles, du 15 mai dernier, à appuyer le processus de reconstruction. Les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud ont connu une amélioration significative, qu'a illustrée la visite du Président Bashir à Juba, la reprise de l'exportation du pétrole sud soudanais à travers le Soudan et la signature de documents de mise en œuvre des Accords du 27 septembre 2012. Les défis n'en persistent pas moins ainsi que le montre l'incident qui a abouti au meurtre du chef coutumier de la communauté Dinka Ngok. En Somalie, l'AMISOM et les forces somaliennes s'emploient à consolider les gains enregistrés. La Conférence de Londres a marqué une nouvelle étape dans la mobilisation de la communauté internationale en faveur de ce pays. Dans la région des Grands Lacs, la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et

la région a ouvert d'encourageantes perspectives. La première session du mécanisme dit «11 + 4» a eu lieu ce matin. La lutte contre la LRA a connu des progrès, malgré les défis qui se posent notamment pour donner à la FRI les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

De même, des avancées continuent d'être enregistrées en ce qui concerne la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit. De la Côte d'Ivoire aux Comores, du Burundi au Libéria, en passant par la Sierra Léone, des progrès significatifs ont été enregistrés pendant la période sous examen.

Dans le même temps, force est de reconnaître que de nombreux défis restent à surmonter. D'une part, les avancées enregistrées restent fragiles et le risque d'un retour en arrière ne peut jamais être totalement écarté. Ainsi, l'incident survenu à Abyei et qui a abouti au meurtre du chef coutumier de la communauté Dinka Ngok a accru la tension dans ce territoire et compliqué les efforts de recherches d'une solution. Il convient de se féliciter ici des efforts que le Soudan du Sud et le Soudan ont déployés pour contenir la crise et éviter qu'elle n'affecte négativement les progrès enregistrés dans les relations post-séparation entre les deux pays. La Commission, en collaboration avec les Nations unies, s'emploie à mettre en place une Commission d'enquête pour faire la lumière sur ce grave incident. Malgré le processus laborieux de discussion de Kampala, la situation sécuritaire à l'est de la RDC reste préoccupante, entraînant de graves conséquences humanitaires.

Sur cette toile de fond, de nouvelles crises surgissent. La situation en RCA en est l'illustration, avec la prise illégale du pouvoir intervenue dans ce pays le 24 mars dernier. Celle-ci s'est traduite par de graves violations des droits de l'homme et des pillages à grande échelle, qui ne peuvent que compliquer la reconstruction

de l'Etat centrafricain. L'UA, en coordination avec la CEEAC et d'autres acteurs, est activement impliquée dans les efforts visant à faire face à cette grave situation.

La situation en RCA met en évidence, de nouveau, dans toute leur acuité, la question des changements anticonstitutionnels de Gouvernement, que l'UA a bannis, et celle du recours à la rébellion armée pour faire valoir des revendications politiques. Il s'agit là de graves menaces pour les processus de démocratisation en cours sur le continent. Le Sommet pourrait vouloir envoyer un message de fermeté sur cette question, ainsi qu'une manifestation d'engagement renouvelé quant à l'accompagnement de la RCA à réussir sa transition de 18 mois, à réaliser les réformes nécessaires, à tenir des élections transparentes et à protéger les civils en toutes circonstances.

Excellences,

Le règlement de certains conflits reste dans l'impasse, malgré les efforts déployés et les exhortations de l'UA et d'autres membres de la communauté internationale. Le conflit du Sahara occidental dure depuis près de quatre décennies, mais aucune perspective de règlement ne semble véritablement se dessiner. En application de la décision prise par le Conseil exécutif en janvier dernier, la Commission a initié des contacts avec les parties, ainsi qu'avec les Nations unies. Un rapport a été soumis au Conseil exécutif. Ces efforts seront poursuivis, l'objectif étant de renforcer l'action des Nations unies en vue de hâter la réalisation d'une solution respectueuse de la position constante de l'OUA-UA sur cette question et de la doctrine de l'ONU en matière de décolonisation. Le processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie n'a connu aucune avancée. La normalisation des relations entre Djibouti et l'Erythrée n'a

toujours pas été réalisée. Ces conflits dans la Corne de l'Afrique et les autres défis que connaît cette région, ainsi que leurs causes structurelles et inter-liées, ont convaincu la Conférence de la nécessité d'une approche régionale et globale. La Commission a initié des consultations sur les conditions de succès et les modalités de cette approche, qui suppose une démarche consensuelle sur la promotion de la paix, de la sécurité, du développement et de la coopération dans la Corne de l'Afrique.

Le Kenya vient de sortir grandi de la nouvelle étape qualitative de son Histoire qu'ont constitué les élections présidentielles. L'UA l'a accompagné de très près : deux visites de la Présidente de la Commission à Nairobi, une mission du Panel des Sages, un déploiement anticipé d'observateurs sous la conduite du Président Joaquim Chissano et de la Commissaire aux Affaires politiques. Le processus électoral a été pacifique et transparent. Les résultats de l'élection ont été reconnus et confirmés par tous les observateurs, y compris les nôtres, et surtout par la juridiction kenyane compétente. La légitimité du Président et du Vice-Président élus n'est pas contestée.

Durant la campagne électorale, la question de la CPI a été l'un des sujets les plus chauds et même des Gouvernements étrangers ont pris des positions publiques à ce sujet. L'Union Africaine a pris une position de principe claire sur la question de la mise en cause de Chefs d'État africains par la CPI. Autant l'UA est engagée contre l'impunité, autant elle considère que la quête de la justice doit prendre en compte les exigences de la paix et de la réconciliation nationale ainsi que la volonté des peuples souverains qui choisissent démocratiquement leurs dirigeants. Appliquée au cas du Kenya, cette position de l'Afrique, telle que ressortant de la résolution dont le Conseil exécutif vous saisit aujourd'hui,

intègre le changement fondamental des circonstances pour conclure à l'opportunité pour la CPI de se dessaisir et de renvoyer ce dossier à l'ordre judiciaire du Kenya dont l'indépendance a été renforcée par les réformes intervenues dans le pays.

Excellences,

Comme indiqué dans le rapport, le CPS a continué d'être activement impliqué dans la gestion des crises que connaît le continent. Son action a été multiforme. Outre les réunions régulières qu'il a tenues et les décisions importantes prises, le CPS a aussi effectué des visites sur le terrain pour évaluer les situations dont il est saisi. En outre, le CPS a délibéré de questions thématiques liées à son mandat de prévention des conflits. Enfin, le CPS a interagi avec d'autres organes de l'Union sur des questions d'intérêt commun.

Le Sommet se souviendra qu'en janvier dernier, et dans le cadre de sa Déclaration solennelle sur la situation au Mali, il avait demandé à la Commission d'accélérer les efforts visant à assurer l'opérationnalisation de la Force africaine en attente et de sa capacité de déploiement rapide. C'est dans ce contexte que la Commission a soumis à la réunion des Ministres de la Défense qui a eu lieu à Addis-Abeba, le 30 avril 2013, un rapport recommandant la mise en place, à titre intérimaire, et tout en poursuivant les efforts en vue de l'opérationnalisation de la FAA et de sa Capacité de déploiement rapide (CDR), d'une Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC). L'objectif est de doter l'Afrique d'une capacité essentiellement militaire, à haute réactivité et en mesure de répondre immédiatement aux situations d'urgence sur décision politique, conformément aux modes de décision prévalant au sein de l'UA, les contributions étant strictement volontaires de la part des États membres de

l'UA acceptant d'assumer solidairement cette responsabilité et de consentir un certain sacrifice. Les Ministres de la défense ont adopté une Déclaration demandant à la Commission de procéder à une évaluation de la FAA et de sa CDR et de lui soumettre, lors d'une réunion prévue vers la fin de cette année, des recommandations sur la marche à suivre. Cela sera fait. Dans le même temps, et compte tenu de l'importance pour l'UA d'être à même de relever par elle-même des défis majeurs de la nature de celui ayant affecté le Mali, la Commission attend avec intérêt les orientations que la Conférence pourrait donner sur la question de la mise en place de la CARIC car, d'évidence, aucun moment n'est plus propice à la prise de décisions de nature historique et stratégique que celui de la célébration du Cinquantenaire de l'OUA-UA qui a vocation à être l'occasion privilégiée pour imprimer une nouvelle dynamique aux efforts de paix du continent dans la phase qui s'ouvre. Le chantier est immense, mais les priorités sont claires. Il va de l'accélération du parachèvement de l'opérationnalisation de l'APSA au renforcement de l'appropriation par le continent des efforts de paix et de son *leadership*, en passant par une action plus résolue en matière de prévention des conflits et une plus grande solidarité envers les pays africains émergeant de conflits. L'urgence est incontestable. Y répondre effectivement requiert une forte volonté politique. Autant le devoir des Pères fondateurs de l'OUA fut de relever le défi du parachèvement de la libération du continent, autant celui de l'œuvre civilisationnelle d'aujourd'hui et de demain est d'en finir avec le fléau des conflits tout en honorant l'exigence démocratique, qui est la condition d'une paix durable et d'une prospérité partagée.

Je vous remercie de votre attention.